



MESURE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS EN MILIEU FAMILIAL DANS LA MRC DE L'ISLET

La *Mesure d'aide au développement des places en services de garde éducatifs en milieu familial dans la MRC de L'Islet* est une initiative de la MRC visant à appuyer le démarrage de nouveaux services à l'enfance.

Au démarrage de son service de garde en milieu familial reconnu, un(e) responsable(e) en service de garde en milieu familial (RSG) peut obtenir une aide financière **non remboursable** pouvant atteindre **4 000 \$**.

La MRC dégage une enveloppe initiale de 60 000 \$ pour cette mesure.

À qui s'adresse cette mesure?

Cette mesure s'adresse à tout(e) RSG qui démarre un service de garde reconnu en milieu familial dans la MRC de L'Islet.

À quoi peut servir cette aide?

L'aide financière peut être utilisée par le (la) RSG pour défrayer les coûts de formation, l'aménagement intérieur ou extérieur de son domicile, l'achat de jouets ou de mobilier, les frais de démarrage de son entreprise, etc. Bref, à toute dépense nécessaire pour démarrer le service de garde.

Les modalités liées à cette mesure

Dès sa reconnaissance par le bureau coordonnateur, le (la) RSG est admissible à obtenir le montant maximal de 4 000 \$.

La contribution de la MRC est versée au (à la) RSG dans un délai maximal de 30 jours suivant la demande.

Si les opérations du service de garde en milieu familial cessent avant une période de 36 mois, le (la) RSG devra rembourser la somme de 4 000 \$.

Si les opérations du service de garde cessent avant une période de 72 mois, le (la) RSG devra rembourser la somme de 2 000 \$.

Au-delà de 72 mois d'opération, l'aide devient entièrement non remboursable.

L'aide est disponible pour tout(e) RSG qui démarre un service de garde et reconnu après le 1^{er} septembre 2021. La mesure est en vigueur jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe prévue à cette fin par la MRC de L'Islet.

Comment obtenir cette aide?

En obtenant un avis de reconnaissance pour démarrer un service de garde de la part du bureau coordonnateur de services de garde en milieu familial, le CPE Les Coquins, qui, lui, fera la démarche à la MRC en pour que le (la) RSG obtienne l'aide financière.

Pour information

Pour des questions relativement à cette mesure, nous vous invitons à formuler vos questions à administration@mrclislet.com.

Note : La MRC de L'Islet se réserve le droit de modifier les normes, critères de sélection et cadre de gestion en tout temps.

2021-08-11

(N:\Dév Économique\Mesure d'aide au développement services de garde en milieu familial\Mesure aide RSG.doc)